

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 04 Avril à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Hugues DEVAUX-MARKOV à Jean-Jacques MARTEIL
Françoise HENRIQUEZ à Arlette BUZARE
Mme Annaïg MESTRIC à Christian GUEGUEN

Absent : M. Patrick GUILBAUDEAU

Secrétaire : Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	28 Mars 2024
Date de l'affichage	29 Mars 2024
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	32

2024 22 Bilan des cessions et acquisitions 2023

Rapporteur : P. Jacqueminot

Afin d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités, l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une information soit faite, une fois par an, à l'assemblée délibérante sur la politique immobilière menée par la collectivité.

Le tableau ci-dessous fait état des opérations immobilières décidées par le conseil municipal au cours de l'exercice 2023.

Il est rappelé que les actes notariés ne sont pas systématiquement signés en cours d'année. De même les encaissements et les paiements ne sont pas, de ce fait, réalisés sur l'exercice budgétaire au cours duquel la décision a été prise.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 9 Avril 2024

ID : 056-215600784-20240405-DEL_2024_22-DE

BILAN DES DECISIONS MUNICIPALES DES CESSIONS IMMOBILIERES EN 2023

Dates Délibérations	Notaires	Dates actes	Acquéreurs	Cédants	Parcelles	Situation	Surfaces	Longueur voirie	Prix
01/02/2023	Me WISSOCQ	27/02/2023	FONCIER CONSEIL	Ville de Guidel	CE 207 et CE 208	rue Amiral Febvrier des Pointes	165m ² et 2m ²		à titre gracieux
09/06/2023 (délibération modificative)	Me WISSOCQ	28/08/2023	M. et Mme LE CALVÉ	Ville de Guidel	BX 444	rue Per Jakez Hélias	48m ²	25 m	4 320€ NET VENDEUR
09/06/2023 (délibération modificative)	Me WISSOCQ	28/09/2023	Association Diocésaine de Vannes	Ville de Guidel	Presbytère + terrain cadastré CE 228	15 rue Febvrier des Pointes	1146m ²		540 000€ NET VENDEUR
28/11/2023	Me WISSOCQ	20/12/2023	FONCIER CONSEIL	Ville de Guidel	CE 95 / CE 102 / CE103 CE 104 / CE 262 / CE 219 CE 222 / CE 224 / CE 225 CE 226 / CE 229 / CE 230 CE 231 / CE 233 / CE 234 CE 237 / CE 250 / CE 252 CE 254 / CE 264	Stade Polignac rue Marc Mouelo Place Jaffré	17682m ²		1 130 200 € NET VENDEUR

BILAN DES DECISIONS MUNICIPALES D'ACQUISITIONS IMMOBILIERES EN 2023

Dates Délibérations	Notaires	Dates actes	Acquéreurs	Cédants	Parcelles	Situation	Surfaces	Longueur voirie	Prix
27/03/2023	Me LANCELOT	31/08/2023	Ville de Guidel	ASL du lotissement Park Ker Line	CL 151 et 208	rue Emmanuel Janssen	1523 m ²	107m	intégration dans le domaine communal
28/09/2023	Me WISSOCQ	29/11/2023	Ville de Guidel	FONCIER CONSEIL	CM 250, 251 et 252	Scubidan	101m ² , 43 m ² et 236 m ²		intégration dans le domaine communal
28/09/2023	Me WISSOCQ		Ville de Guidel	Collège St Jean Lasalle	CE 248	rue Febvrier des Pointes	7m ²		euro symbolique
28/11/2023	Etude COUZIGOU		Ville de Guidel	FMT (aménagement FIMA)	YT 950 et CD 232	Bois dans le vallon de Billerit et voirie rue Ker Kerio	3101 m ²		euro symbolique
28/11/2023	Me LE CAGNEC		Ville de Guidel	Louis LE THIEC	CR 122	à l'entrée sud Kerbrest	76 m ²	45m	euro symbolique

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 21 mars 2024,

APPROUVE le bilan des cessions et acquisitions présenté ci-dessus.

Adopté par 23 voix pour et 9 abstentions (LE GROGNEC Pierre-Yves, DECROIX Guy, LOISEL Isabelle, KERDEKHUE Régis, BASTIER Bernard, MORIO Estelle, DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, SALVAR Jean-François).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 5 Avril 2024
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.